



**TDF**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## TDF

Exercice clos le 31 décembre 2024

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société TDF,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TDF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

S'agissant des titres de participation, la direction de votre société effectue des estimations et formule des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes de l'annexe aux comptes annuels qui les accompagnent. En particulier, comme le précise la note 3 « Méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés lorsque leur valeur actuelle, appréciée notamment sur la base des valeurs de référence ou de perspectives de résultats futurs, le justifie. Un test de perte de valeur a été effectué sur les titres des filiales de votre société sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés, issus du plan d'affaires de ces filiales.

Nous avons examiné ces modalités et apprécié que la note 12 « Participations » de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

S'agissant des provisions, nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et revu la documentation préparée dans ce cadre, et nous avons analysé le caractère raisonnable de ces estimations.

Nous avons apprécié que la note 20 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée et que la note 27 « Autres engagements et passifs éventuels » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée sur des litiges en cours n'ayant pas fait l'objet d'une provision dans les comptes annuels.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

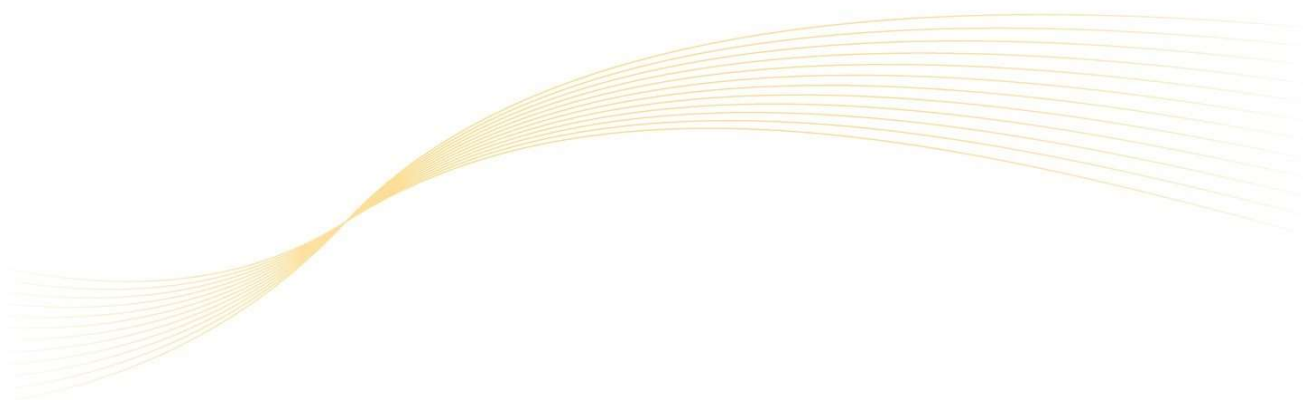
Patrick Cassoux



2024

## **COMPTES ANNUELS**

**Notes annexes aux comptes annuels clos  
au 31 décembre 2024 (exercice de 12 mois)**





## SOMMAIRE

---

	Page
<b>COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE</b>	
BILAN	2 - 3
COMPTES DE RESULTAT	4
ANNEXE	5
1 – Présentation de la société	
2 – Évènements marquants	
3 – Méthodes comptables	
4 – Chiffre d'affaires	
5 – Autres charges externes	
6 – Effectif	
7 – Résultat financier	
8 – Résultat exceptionnel	
9 – Entreprises liées : éléments du compte de résultat	
10 – Impôt sur les bénéfices	
11 – Immobilisations	
12 – Participations	
13 – Créances rattachées à des participations	
14 – Autres Immobilisations Financières	
15 – Stocks	
16 – Charges constatées d'avance	
17 – Échéances des créances	
18 – Produits à recevoir	
19 – Capitaux propres	
20 – Provisions pour risques et charges	
21 – Indemnités de départ en retraite	
22 – Dettes financières	
23 – Dettes diverses	
24 – Échéances des dettes	
25 – Produits constatés d'avance	
26 – Charges à payer	
27 – Autres engagements et passifs éventuels	
28 – Dirigeants	
29 – Évènements postérieurs	
30 – Identité de la société consolidante	
31 – Honoraires des Commissaires aux Comptes	

## AUTRES INFORMATIONS DE GESTION

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	29
--------------------------------------	----



Comptes sociaux 2024  
*en milliers d'euros*

## **COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE**

---



**Comptes sociaux 2024**  
en milliers d'euros

**BILAN ACTIF**

<i>en milliers d'euros</i>	<i>n° note</i>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements ou dépréciations</b>	<b>31/12/2024 Net</b>	<b>31/12/2023 Net</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
	11				
Frais de recherche et de développement		8 742	7 103	1 639	756
Concessions, brevets et droits similaires		240 569	186 543	54 026	39 187
Fonds commercial		59 855	28 196	31 659	34 316
<b>Immobilisations corporelles</b>					
	11				
Terrains		100 280	22 802	77 478	67 660
Constructions		1 838 013	752 369	1 085 644	1 002 243
Installations techniques, matériel, outillage		1 881 391	1 348 693	532 698	512 882
Autres immobilisations corporelles		78 908	46 373	32 535	30 384
Immobilisations en cours		120 168	0	120 168	127 442
Avances et acomptes		22	0	22	22
<b>Immobilisations financières</b>					
Titres de participation	12	57 414	0	57 414	54 421
Créances rattachées à des participations	13	2	0	2	2
Autres titres immobilisés		217	0	217	223
Prêts		6 770	0	6 770	6 447
Autres immobilisations financières	14	82 787	238	82 549	82 475
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>4 475 138</b>	<b>2 392 318</b>	<b>2 082 820</b>	<b>1 958 461</b>
<b>Stocks et en-cours</b>					
	15				
Matières premières, approvisionnements		11 042	3 175	7 866	10 153
Marchandises		350	0	350	350
En cours de production de biens - Brut		429	0	429	
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>		<b>4 421</b>	<b>0</b>	<b>4 421</b>	<b>4 878</b>
<b>Créances</b>					
	17				
Créances clients et comptes rattachés		171 380	5 767	165 613	184 956
Autres créances		31 413	4 509	26 904	33 546
<b>Divers</b>					
Valeurs mobilières de placement		0	0	0	0
Disponibilités		1 977	0	1 977	1 583
<b>Comptes de régularisation</b>					
Charges constatées d'avance	16	7 211	0	7 211	8 483
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>228 222</b>	<b>13 451</b>	<b>214 771</b>	<b>243 950</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Ecarts de conversion actif		0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 703 360</b>	<b>2 405 769</b>	<b>2 297 591</b>	<b>2 202 411</b>



BILAN PASSIF

en milliers d'euros	n° note	31/12/2024	31/12/2023
Capital		166 957	166 957
Primes d'émission			
Réserve légale		16 696	16 696
Autres réserves		0	0
Report à nouveau		221 206	101 072
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>322 693</b>	<b>170 222</b>
Acomptes sur dividende			
Subventions d'investissement		2 823	3 992
Provisions réglementées		892 801	828 784
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>19</b>	<b>1 623 175</b>	<b>1 287 721</b>
Avances conditionnées		3	14
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		<b>3</b>	<b>14</b>
Provisions pour risques		10 187	6 937
Provisions pour charges		110 246	116 574
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>20</b>	<b>120 433</b>	<b>123 511</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>22</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		27	110
Emprunts et dettes financières divers		46 887	290 644
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		30 119	14 183
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>24</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		139 865	188 735
Dettes fiscales et sociales		122 783	118 514
<b>Dettes diverses</b>	<b>23</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		34 543	33 044
Autres dettes		35 961	6 729
<b>Comptes de régularisation</b>			
Produits constatés d'avance	<b>25</b>	143 795	139 208
<b>DETTES</b>		<b>553 980</b>	<b>791 165</b>
Ecart de conversion passif		0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 297 591</b>	<b>2 202 411</b>



## COMPTE DE RESULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Ventes de marchandises	0		0	0
Ventes de services	837 557	1 614	839 171	865 019
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b> (note 4)	<b>837 557</b>	<b>1 614</b>	<b>839 171</b>	<b>865 019</b>
Production stockée			748	152
Production immobilisée			90 339	84 866
Subventions d'exploitation			3 764	2
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			15 982	13 672
Autres produits			2 837	5 318
<b>Produits d'exploitation</b>			<b>952 841</b>	<b>969 029</b>
Achats de marchandises			0	0
Variation de stock (marchandises)			(16)	(17)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			(5 367)	(7 377)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(460)	2 229
Autres achats et charges externes			(352 500)	(376 713)
Impôts, taxes et versements assimilés			(23 745)	(23 396)
Salaires et traitements			(107 063)	(100 016)
Charges sociales			(51 023)	(47 214)
Dotations aux amortissements des immobilisations			(125 950)	(114 152)
Dotations aux provisions des immobilisations			(2 117)	(153)
Dotations aux provisions sur actif circulant			(1 506)	(2 290)
Dotations aux provisions pour risques et charges			(5 471)	(4 105)
Autres charges			(8 852)	(9 948)
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>(684 071)</b>	<b>(683 151)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>268 770</b>	<b>285 878</b>
Produits financiers de participations			570	5 858
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			1 963	2 271
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 750	584
Différences positives de change			1	100
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
<b>Produits financiers</b>			<b>4 284</b>	<b>8 813</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			(2 113)	(2 772)
Intérêts et charges assimilées			(11 467)	(8 281)
Différences négatives de change			(8)	(70)
<b>Charges financières</b>			<b>(13 587)</b>	<b>(11 123)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b> (note 7)			<b>(9 304)</b>	<b>(2 310)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>259 467</b>	<b>283 568</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			720	1 023
Produits exceptionnels sur opérations en capital			237 720	15 321
Reprises sur provisions et transferts de charges			79 545	65 265
<b>Produits exceptionnels</b>			<b>317 985</b>	<b>81 609</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			(1 953)	(1 378)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			(30 287)	(4 287)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			(144 535)	(120 302)
<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>(176 775)</b>	<b>(125 966)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b> (note 8)			<b>141 210</b>	<b>(44 357)</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>			<b>400 676</b>	<b>239 211</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(12 976)	(12 746)
Impôts sur les bénéfices (note 10)			(65 008)	(56 243)
<b>RESULTAT NET</b>			<b>322 693</b>	<b>170 222</b>



## **ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX au 31 décembre 2024**

### **1 PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TDF est une entreprise du secteur numérique et audiovisuel possédant une plateforme hertzienne multi-formats et multi-supports pour gérer et distribuer les contenus vidéo, audio et les données de ses clients vers tous types de récepteurs.

Diffuseur et concepteur historique français de réseau télécoms, TDF poursuit ses activités historiques de diffusion radio et TNT, tout en se plaçant aujourd'hui dans le sillon des nouvelles technologies numériques : TNT connectée, vidéo à la demande, télévision de rattrapage, RNT, médias sur le web, points hauts, toits terrasses, couverture mobile très haut débit, datacenters, connectivité Wifi et fibre.

TDF est la marque légale de l'entreprise depuis 2004 ; auparavant, le nom était Télédiffusion de France (mais le sigle TDF était également utilisé).

En tant qu'opérateur d'infrastructures, ses clients principaux sont :

- les chaînes de télévision (diffusion numérique auparavant, analogique) ;
- les stations de radio (diffusion analogique et numérique, traitement du son, ...) ;
- les opérateurs de téléphonie mobile (prestations d'accueil sur site, datacenters, de maintenance, de mesures, ...) ;
- les collectivités locales (aménagement numérique des territoires).

### **2 EVENEMENTS MARQUANTS**

#### **Cession de l'activité Fibre**

TDF intervenait depuis 2017 en qualité de prestataire pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation du réseau Fibre pour les sociétés Val d'Oise Fibre, Yvelines Fibre, Val de Loire Fibre, Anjou Fibre et depuis fin 2022 sur Faucigny-Glières Fibre.

Le 30 décembre 2024, TDF et la Banque des Territoires ont finalisé la vente de la totalité de l'activité Fibre du Groupe auprès du fonds d'investissement néerlandais CVC DIF.

Faisant suite au protocole signé le 18 avril 2024, permettant aux trois parties de rentrer en négociations exclusives, ainsi qu'au contrat d'acquisition et de cession signé le 31 juillet 2024, l'opération a porté sur la cession de la totalité du capital :

- de la société TDF Fibre d'une part,
- et de la société Lumière Fibre d'autre part, un véhicule nouvellement constitué et auquel TDF SAS a apporté ses unités opérationnelles portant sur les services d'ingénierie, de maintenance, de déploiement et de commercialisation des réseaux de fibre optique.

#### **Cession de l'entité PSN Infrastruktura**

Le 29 novembre, le Groupe a cédé sa filiale PSN Infrastruktura.



### **Acquisition de 30% complémentaires des titres de TORM**

Le 6 décembre 2024, le Groupe a acquis les 30% complémentaires des titres de l'entité TORM.  
Pour rappel, le Groupe avait acquis 70% des titres de cette entité le 31 mai 2021.

## **3 METHODES COMPTABLES**

Les comptes sociaux de TDF SAS sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

### **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Les ventes de biens sont enregistrées à la livraison.

Les prestations de services sont prises en compte lorsque l'ensemble des conditions nécessaires sont réunies et en fonction des données contractuelles ou, pour des prestations plus longues, en tenant compte de leur degré d'avancement.

Les contributions aux investissements, les frais d'accueil sur sites et la couverture des zones blanches font l'objet d'une facturation unique au début de la prestation dont le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

TDF dispose de contrats pluriannuels avec des clients significatifs. Au cours de leur déroulement et à l'occasion de leur sortie et/ou de leur renouvellement, il arrive que des discussions s'engagent entre TDF et ces clients sur les conditions notamment financières du déroulement passé de ces contrats. De ce fait, la société enregistre dans ses comptes, le cas échéant, les avantages et obligations tels que prévus aux contrats, y compris les impacts correspondant à sa meilleure estimation des conséquences liées au terme desdits contrats. Cette estimation est par nature incertaine et l'impact final peut s'avérer significativement différent des estimations faites par la société dans le cadre de l'arrêté des comptes.

Dans les cas où la recouvrabilité d'une fraction du chiffre d'affaires n'est pas acquise à la date de sa réalisation, des provisions sont constituées en moins du chiffre d'affaires.

### **Subventions d'investissement**

Les subventions sont enregistrées en capitaux propres. Elles sont rapportées au résultat sur la durée moyenne d'usage des immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

### **Recherche et développement**

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges (2 603 milliers d'euros au cours de l'exercice).

### **Immobilisations incorporelles**

#### **Logiciels informatiques**

Les droits d'usage de logiciels informatiques sont enregistrés en immobilisations incorporelles au compte concessions et droits similaires, et sont amortis sur cinq ans.



### Mali techniques

Les malis techniques résultant des transmissions universelles de patrimoine sont affectés au bilan au poste fonds commercial et font annuellement l'objet d'un test de dépréciation.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les pièces de rechange indispensables pour assurer la continuité de services en cas de panne des installations ont le statut de stock de sécurité et sont comptabilisées en immobilisations corporelles et sont amorties sur la durée du composant.

La production immobilisée intègre, d'une part, les dépenses liées à des investissements et, d'autre part, les travaux d'ingénierie réalisés en interne par des salariés de l'entreprise (note 11).

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties selon les durées suivantes :

Type	Durée (années)
Agencements et aménagements des terrains	35
Constructions	35
Installations techniques, matériels et outillage industriels	8 à 40
Matériels de transport	5
Matériels de bureau	5
Mobilier de bureau	10

Les immobilisations mises au rebut font l'objet avant leur sortie d'un suramortissement constaté en résultat exceptionnel.

Dès que la société a connaissance d'un arrêt programmé d'activité, la date d'arrêt connue ou estimée par la direction est prise en compte pour ajuster la durée d'utilité des actifs concernés, et ce de façon prospective.

Pour le stock de sécurité :

- la durée réelle d'utilisation retenue est celle de la catégorie d'immobilisation à laquelle est rattaché le bien à l'exception des biens concernés par un arrêt d'activité ;
- en cas de comptabilisation initiale en stock :
  - la base amortissable est la valeur brute diminuée de la dépréciation constatée au moment du transfert en immobilisations ;
  - la dépréciation est reprise au rythme de l'amortissement des biens et se transforme en amortissement exceptionnel.

Sur le plan fiscal, les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'usage et, pour celles qui y ouvrent droit, selon le mode dégressif. La différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal constitue une charge exceptionnelle. Cet amortissement dérogatoire est inscrit au bilan en provisions réglementées.

Un test de perte de valeur est réalisé annuellement ; si la valeur ainsi calculée devient inférieure à la valeur nette comptable des immobilisations, une dépréciation est alors constatée.



## **Coût de démantèlement**

### ***TV analogique***

En raison de l'arrêt de la diffusion de la télévision analogique en France, TDF a constitué une provision pour faire face au coût futur des démantèlements qui en découlent. Cette provision a été comptabilisée en contrepartie d'un actif amorti linéairement jusqu'au terme de la diffusion de la télévision analogique. Elle fait l'objet d'une reprise au moment où les coûts réels sont engagés.

Au cours de l'exercice, les frais engagés se sont élevés à 83 milliers d'euros, la provision au 31 décembre 2024 s'élevant à 10 894 milliers d'euros (contre 10 802 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

### ***Ondes courtes, ondes longues et moyennes***

En raison de l'arrêt programmé des activités de diffusion en ondes courtes, longues et moyennes de la radio, TDF a constitué une provision pour faire face au coût futur des démantèlements qui en découleront.

Cette provision a été comptabilisée :

- en contrepartie d'un actif qui sera amorti linéairement jusqu'au terme programmé des activités (approche par composant), quand l'arrêt a été anticipé au moins un exercice avant la survenance du démantèlement ;
- ou directement en résultat, quand l'arrêt de l'activité n'a pas été anticipé.

Au 31 décembre 2024, la provision démantèlement pour ondes courtes, ondes longues et moyennes s'élève à 13 566 milliers d'euros (contre 14 150 milliers d'euros au 31 décembre 2023). Ces provisions feront l'objet d'une reprise au moment où les coûts seront engagés. Les coûts engagés sur l'exercice se sont élevés à 549 milliers d'euros.

### ***Pylônes à Construire, Toits Terrasses, et Pylônes En Exploitation***

En raison des engagements contractuels et de la probabilité de non-reconduction de certains baux, TDF a constitué une provision pour faire face au coût futur de remise en état des sites de Pylônes en Exploitation dans leur état d'origine.

En 2019, ont été constituées des provisions liées au développement du parc de sites de TDF pour les Pylônes à Construire et les Toits Terrasses.

Au 31 décembre 2024, la provision s'élève à 51 529 milliers d'euros (contre 54 504 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

### **Sites tertiaires**

Au 31 décembre 2024, la provision pour remise en état des sites tertiaires s'élève à 1 012 milliers d'euros (contre 1 145 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

### ***Méthode d'évaluation***

L'actif de démantèlement est évalué à partir des hypothèses suivantes :

- le coût de démantèlement nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- la date estimée à laquelle le démantèlement va avoir lieu ;
- le taux d'inflation à appliquer au coût de démantèlement jusqu'à la date de démantèlement (au 31 décembre 2024 : 2.00 %, au 31 décembre 2023 : 2.10%) ;



## Comptes sociaux 2024 en milliers d'euros

- le taux de désactualisation qui reflète le passage du temps et la valeur temps de l'argent (au 31 décembre 2024 : 3.615% contre 3.10% au 31 décembre 2023).

### Actualisation

Les provisions pour démantèlement sont actualisées chaque année. La charge financière générée au cours de l'exercice 2024 s'élève à 2 113 milliers d'euros, contre 1 612 milliers d'euros au cours de l'exercice clos en décembre 2023.

### Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés font l'objet de dépréciations complémentaires aux amortissements lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

### Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition.

Un test de dépréciation des titres et des malis de fusion rattachés est mené à chaque date d'inventaire ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur des titres est susceptible d'être intervenue, et qu'il s'agit de changements significatifs défavorables présentant un caractère durable qui affectent les hypothèses ou les objectifs retenus à la date de l'acquisition.

Les tests sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des titres à leur valeur d'utilité correspondant à la plus haute des valeurs suivantes :

- actif net comptable de la participation,
- valeur d'entreprise (flux de trésorerie actualisés et diminués de la dette nette de la participation),
- valeur de transaction si elle est connue à la date de clôture.

### Stocks

Les stocks sont constitués de sous-ensembles, d'équipements, et de composants. Ils sont évalués au prix moyen pondéré d'achat. Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks.

Les références sont dépréciées forfaitairement comme suit :

Catégorie	Taux dépréciation
Articles non achetable (articles qui ne sont plus référencés chez les fournisseurs TDF)	100%
Sous-ensembles (*)	53%
Composants	33%

(\*) Articles non mouvementés dans les magasins sur les 12 derniers mois.

### Créances clients

Les créances des clients « privés » sont systématiquement dépréciées intégralement dès que l'échéance de la créance a une ancienneté supérieure à 12 mois. Pour les créances des clients « publics » le délai de 12



## Comptes sociaux 2024

*en milliers d'euros*

mois est porté à 36 mois. Il peut être ponctuellement dérogé à cette règle sur la base d'une analyse au cas par cas, pour les clients privés, dès lors que des événements de risques spécifiques importants rendent la créance douteuse avant le délai de 12 mois. En outre, les créances faisant l'objet de procédures de défaillance judiciaire sont systématiquement provisionnées à 100%.

### **Dépenses de réparation et de maintenance des immobilisations**

Les dépenses de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice.

### **Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont constituées pour faire face à des obligations légales ou implicites, résultant d'évènements passés existant à la clôture et pour lesquels une sortie de ressources est probable.

### **Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires**

Un accord d'entreprise prévoit que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. TDF applique la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 du Conseil National de la Comptabilité pour comptabiliser cet engagement.

Conformément à cette recommandation, les modifications dans les hypothèses de calcul ou les redressements, dus à une distorsion entre les hypothèses utilisées et la réalité, sont enregistrées selon la méthode du corridor qui prévoit l'étalement des écarts actuariels, excédant 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur des actifs de couverture, sur la durée moyenne résiduelle d'activité des personnels.

La valeur actuelle de ces engagements figure au passif, en provision pour charges, sous déduction du fond constitué à ce titre auprès d'une compagnie d'assurance. Les mouvements de la provision sont constatés en résultat d'exploitation à l'exception de ceux qui ont pour origine la restructuration de l'entreprise.

### **Crédit d'impôt recherche**

Le produit correspondant au crédit d'impôt recherche est constaté au fur et à mesure de l'engagement des dépenses éligibles.



## 4 CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

	31/12/2024		31/12/2023	
Télévision Numérique	147 346	17,6%	145 693	16,8%
TV Connectée	0	0,0%	-12	0,0%
PMN Build	1 363	0,2%	601	0,1%
Radio	112 941	13,5%	111 750	12,9%
Télécoms et Services	480 093	57,2%	462 868	53,5%
Autres prestations	6 846	0,8%	8 400	1,0%
Satellite	151	0,0%	151	0,0%
Fibre	90 431	10,8%	135 568	15,7%
	<b>839 171</b>	<b>100,0%</b>	<b>865 019</b>	<b>100,0%</b>

## 5 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Achats pour revente	12 333	15 481	-20,3%
Energie	114 136	97 027	17,6%
Achats matières non stockées	3 587	5 239	-31,5%
Loyers et charges locatives	60 692	55 774	8,8%
Entretien et Maintenance	20 152	22 434	-10,2%
Sous traitance	102 858	145 716	-29,4%
Assurance	3 078	2 942	4,6%
Frais postaux et Téléphonie	9 668	11 278	-14,3%
Etudes	- 28	13	-315,4%
Honoraires	16 710	10 546	58,4%
Transport	3 823	1 451	163,5%
Communication et Publicité	- 28	667	-104,2%
Frais de missions et réceptions	2 865	5 876	-51,2%
Documentation et Séminaires	1 906	1 240	53,7%
Dépenses liées au personnel : formation	46	344	-86,6%
Divers	702	685	2,5%
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>352 500</b>	<b>376 713</b>	<b>-6,4%</b>



## 6 EFFECTIF

La répartition de l'effectif rémunéré est la suivante :

	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	963	969
Personnels administratifs et techniques	544	650
Autres (contrats de qualification ou d'adaptation, personnel occasionnel)		
<b>Effectif fin de période</b>	<b>1 507</b>	<b>1 619</b>
<b>Effectif moyen</b>	<b>1 561</b>	<b>1 607</b>
<b>ETPM (effectif temps plein moyen)</b>	<b>1 504</b>	<b>1 534</b>

## 7 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de (9 304) milliers d'euros s'explique principalement par :

- une charge d'intérêts sur emprunt pour un montant de (3 008) milliers d'euros ;
- la perception de dividendes des filiales pour 570 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (contre 5 858 milliers d'euros pour l'exercice précédent) ;
- une reprise de provision pour dépréciation des titres de 1 000 milliers d'euros ;
- le changement d'hypothèse relative aux provisions pour démantèlement qui génère un produit de 500 milliers d'euros ;
- la charge d'actualisation relative aux provisions pour démantèlement d'un montant total de (2 113) milliers d'euros.
- Les charges financières (nettes de produits) pour (6 537) milliers d'euros qui comprennent notamment des intérêts sur compte courant.

## 8 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de 141 210 milliers d'euros comprend notamment :

- une plus - value de cession liée à la cession de l'activité fibre de 208 553 milliers d'euros ;
- une moins - value de cession d'immobilisations corporelles et financières pour (513) milliers d'euros ;
- la dotation nette aux amortissements dérogatoires pour un montant de (64 017) milliers d'euros ;



#### **Comptes sociaux 2024**

*en milliers d'euros*

- la charge (dotation aux amortissements) exceptionnelle correspondant essentiellement aux mises au rebut de l'exercice pour (4 594) milliers d'euros ;
- les subventions virées au compte de résultat pour 1 170 milliers d'euros pour l'exercice 2024 correspondant principalement aux subventions perçues de l'ANFR dans le cadre de la libération de la bande 700 Mhz ;
- les produits (nets de charges) exceptionnels pour 611 milliers d'euros qui comprennent notamment des pénalités refacturées.



**9 ENTREPRISES LIEES : ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT**

	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'Affaires	98 117	143 358
<i>Itas Anet</i>	520	437
<i>Ad Valem Technologies</i>	1 618	1 984
<i>TDF Fibre</i>	830	827
<i>Val d'Oise Fibre</i>	4 871	5 646
<i>Yvelines Fibre</i>	6 768	6 747
<i>Val de Loire Fibre</i>	55 997	81 845
<i>Anjou Fibre</i>	19 203	42 036
<i>FG Fibre</i>	7 154	2 960
<i>Autres</i>	1 156	876
Autres produits d'exploitation	1 114	1 010
<i>Tivana France Holdings</i>	1 062	966
<i>TDF Infrastructure</i>	72	43
<i>Itas Anet</i>	(20)	1
Dividendes	570	5 858
<i>Ad Valem</i>	0	5 000
<i>PSN Infrastruktura</i>	0	123
<i>Levira</i>	570	735
Intérêts et Produits assimilés	290	252
<i>TDF Infrastructure</i>	290	252
Autres produits exceptionnels	0	0
<b>Total Produits</b>	<b>100 091</b>	<b>150 478</b>
Charges d'exploitation	(15 652)	(18 696)
<i>SNC Drouot</i>	(11)	(32)
<i>Tivana France Holdings</i>	(4 989)	(5 705)
<i>TDF Infrastructure</i>	(1 601)	(1 920)
<i>ITAS Anet</i>	(8 690)	(8 891)
<i>ITEA</i>	(69)	(1 774)
<i>Ad Valem Technologies</i>	(292)	(374)
Intérêts et Charges assimilés	(9 605)	(7 293)
<b>Total Charges</b>	<b>(25 257)</b>	<b>(25 989)</b>



## 10 IMPOT SUR LES BENEFICES

La convention d'intégration fiscale signée avec Tivana France Holdings SAS, tête du groupe d'intégration fiscale, fonctionne selon le principe de neutralité. TDF SAS comptabilise sa charge d'impôt au taux de droit commun comme en l'absence d'intégration et s'en acquitte auprès de Tivana France Holdings SAS. Les économies d'impôt liées aux déficits (générés durant l'intégration) sont comptabilisées en résultat au niveau de la tête du groupe d'intégration fiscale.

En cas de sortie de l'une des filiales du périmètre d'intégration, quelle que soit la cause de cette sortie, Tivana France Holdings SAS et la filiale détermineront d'un commun accord si la filiale a subi des surcoûts du fait de son appartenance au groupe et pourront convenir d'une indemnisation par Tivana France Holdings SAS.

La charge d'impôt se décompose comme suit :

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	259 467	(73 945)	185 522
Exceptionnel	135 110	9 577	144 686
Participation	(12 976)	3 361	(9 615)
Crédits d'impôts		2 099	2 099
<b>Total</b>	<b>381 601</b>	<b>(58 908)</b>	<b>322 693</b>

Dans le cadre de ses activités, TDF engage des dépenses qui ouvrent droit au crédit d'impôt recherche. Le produit correspondant à ce crédit d'impôt est constaté au fur et mesure de l'engagement des dépenses éligibles.

Le poste crédit d'impôt recherche s'élève à 2 099 milliers d'euros. Il correspond à hauteur de :

- 1 500 milliers d'euros au CIR évalué à la clôture de l'exercice.
- 435 milliers d'euros à un ajustement sur le CIR 2023.
- 116 milliers d'euros au Crédit Impôt Famille constaté pour 2023.
- 48 milliers d'euros au Crédit Impôt Mécénat comptabilisé au titre de 2023.

Les accroissements et les allègements futurs d'impôt non comptabilisés, qui résultent de décalages dans le temps entre les bases comptables et les bases fiscales, sont les suivants :

	Base	Impôts correspondants
Provisions non déduites	78 244	(20 210)
<b>Allègements futurs d'impôt</b>	<b>78 244</b>	<b>(20 210)</b>
Amortissements dérogatoires	892 801	(230 610)
<b>Accroissements futurs d'impôt</b>	<b>892 801</b>	<b>(230 610)</b>

Les impôts correspondants sont calculés sur la base d'un taux de 25.83 % au 31 décembre 2024.



## 11 IMMOBILISATIONS

Les mouvements des valeurs brutes des immobilisations s'analysent comme suit :

	01/01/2024	Acquisitions	Cessions et mises au rebut (b)	Transferts	Entrées (a)	Sorties (a)	31/12/2024
Fonds commercial	59 855	0	0	0			59 855
Frais établissement, recherche, développement	4 947	2 698	(21)	1 118			8 742
Autres immobilisations incorporelles	213 581	28 741	(5 250)	3 497			240 569
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>278 383</b>	<b>31 439</b>	<b>(5 271)</b>	<b>4 615</b>	<b>0</b>		<b>309 166</b>
Terrains, agencements et aménagement des terrains	89 710	5 169	(110)	5 511			100 280
Constructions	1 717 306	116 165	(6 723)	14 530	6 224	(9 489)	1 838 013
Installations techniques, matériel, outillage	1 815 190	77 077	(23 393)	6 587	5 930		1 881 391
Autres immobilisations corporelles	72 691	5 779	(909)	1 347			78 908
Immobilisations en cours	127 442	25 316	0	(32 590)			120 168
Avances et acomptes	22	0	0	0			22
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 822 361</b>	<b>229 506</b>	<b>(31 135)</b>	<b>(4 615)</b>	<b>12 154</b>	<b>(9 489)</b>	<b>4 018 782</b>
<b>Total</b>	<b>4 100 744</b>	<b>260 945</b>	<b>(36 406)</b>	<b>0</b>	<b>12 154</b>	<b>(9 489)</b>	<b>4 327 948</b>

(a) dont 6 224 milliers d'euros de coût de démantèlement et 9 489 milliers d'euros concernant les changements d'hypothèse sur les actifs de démantèlement (note 3).

(b) dont 23 817 milliers d'euros de mise au rebut, et sortie des actifs de l'activité fibre.

Les achats d'immobilisations d'un montant total de 260 945 milliers d'euros correspondent à :

- des Capex de croissance pour 160 275 milliers d'euros (196 200 milliers d'euros en 2023) ;
- des Capex de rétention pour 37 104 milliers d'euros (33 457 milliers d'euros en 2023) ;
- des Capex de maintenance pour 63 566 milliers d'euros (52 765 milliers d'euros en 2023).

Les travaux d'ingénierie réalisés en interne par des salariés de l'entreprise, intégrés dans le coût de revient des immobilisations, s'élèvent à 78 103 milliers d'euros en 2024 (71 067 milliers d'euros en 2023).

Les entrées d'un montant de 12 154 milliers d'euros correspondent principalement à :

- la mise à jour des actifs de démantèlement sur les nouveaux sites 2024 pour un montant de 6 224 milliers d'euros ;
- la création de valeur pour un montant de 5 930 milliers d'euros.



**Comptes sociaux 2024**  
en milliers d'euros

En 2019, une analyse exhaustive des baux de la société, complétée et mise à jour depuis cette date, conduit chaque année à la comptabilisation d'une provision pour démantèlement relative aux obligations de TDF en tant que locataire et à la probabilité de non-renouvellement des baux.

Il s'agit des actifs de démantèlement relatifs aux Pylônes à construire (pour 30 863 milliers d'euros), aux Toits Terrasses (pour 10 671 milliers d'euros) et aux Pylônes en exploitation (pour 12 970 milliers d'euros).

Les mouvements des amortissements et provisions s'analysent comme suit :

	01/01/2024	Dotation aux amt (a)	Dotation et reprise aux provisions	Amort. des biens cédés et mises aux rebut (b)	Transferts	Entrées (c)	Sorties	31/12/2024
Fonds commercial	25 539	2 657		0	0			28 196
Frais établissement, recherche, développement	4 191	2 933		(21)	0			7 103
Autres immobilisations incorporelles	174 395	16 221		(4 078)	5			186 543
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>204 125</b>	<b>21 811</b>	<b>0</b>	<b>(4 099)</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>221 842</b>
Terrains, agencements et aménagements des terrains	22 050	802		(50)	0			22 802
Constructions	715 063	42 804		(5 498)	0			752 369
Installations techniques, matériel, outillage	1 302 308	55 980	5 808	(21 325)	(7)	5 930		1 348 694
Autres immobilisations corporelles	42 307	4 920		(856)	2			46 373
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 081 728</b>	<b>104 506</b>	<b>5 808</b>	<b>(27 729)</b>	<b>(5)</b>	<b>5 930</b>	<b>0</b>	<b>2 170 238</b>
<b>Total</b>	<b>2 285 853</b>	<b>126 317</b>	<b>5 808</b>	<b>(31 828)</b>	<b>0</b>	<b>5 930</b>	<b>0</b>	<b>2 392 080</b>

(a) Le mali de fusion affecté au fonds commercial pour 43 938 milliers d'euros est, pour la partie correspondant à la relation client, amorti sur une durée de 16 ans pour un montant de 2 640 milliers d'euros sur l'exercice. La partie relative au Backlog est totalement amorti depuis le 31 décembre 2021.

(b) Dont mise au rebut : 20 777 milliers d'euros, et sortie des actifs de l'activité fibre.

(c) Dont 5 930 milliers d'euros issus de la création de valeur.

Les immobilisations ont été transférées à la société Lumière lors de la cession de l'activité fibre pour une valeur nette comptable de 3 906 milliers d'euros.

## 12 TITRES DE PARTICIPATION

	31/12/2024	31/12/2023
Participations	57 414	55 421
Provisions pour dépréciation		(1 000)
	<b>57 414</b>	<b>54 421</b>



### 13 CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

	31/12/2024	31/12/2023
Autres	2	2
	<b>2</b>	<b>2</b>

### 14 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôt et Cautionnement	2 144	2 070
Dépréciation Dépôt et Cautionnement	(238)	(238)
Mali de Fusion	80 643	80 643
	<b>82 549</b>	<b>82 475</b>

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées de malis de fusion constatés lors de la transmission universelle du patrimoine de la société ITAS TIM dans celui de TDF SAS en 2021, et affectés comptablement aux actifs financiers (ITAS TIM pour 45 381 milliers d'euros, ONECAST pour 35 262 milliers d'euros).

### 15 STOCKS

	Valeur brute fin exercice	Provision	Valeur nette fin exercice	Valeur nette fin exercice précédent
Sous-ensembles et composants	11 470	3 175	8 295	10 153
Autres	350		350	350
	<b>11 820</b>	<b>3 175</b>	<b>8 645</b>	<b>10 503</b>

Les stocks liés à l'activité cédée ont été sortis pour un montant de 1 843 milliers d'euros.



## 16 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	31/12/2024	31/12/2023
Exploitation	7 211	8 483
	<b>7 211</b>	<b>8 483</b>

Dans le cadre du contrat d'occupation conclu, pour une durée de 25 ans avec SNCF Mobilités, TDF a versé 5 000 milliers d'euros de redevances initiales (un premier versement de 2 500 milliers d'euros en 2017 et le solde en 2018). L'étalement de ces redevances sur la durée du contrat résulte en des charges constatées d'avance pour 3 641 milliers d'euros.

Les charges constatées d'avance ont été transférées à la société Lumière lors de la cession de l'activité fibre pour un montant de 9 milliers d'euros

## 17 ECHEANCES DES CREANCES

Les échéances des créances sont les suivantes :

	Valeur brute fin exercice	Échéances à moins d' 1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations	2	2	0	0
Autres	8 913	1 995	1 137	5 782
<b>Créances d'exploitation</b>				
Créances clients et comptes rattachés	171 380	171 380	0	0
Autres	26 348	26 348	0	0
<b>Créances diverses</b>				
Entreprises liées	4	4	0	0
Autres	12 271	7 879	1 404	2 988
	<b>218 919</b>	<b>207 609</b>	<b>2 541</b>	<b>8 770</b>

### Créances clients :

Les créances clients ont été transférées à la société Lumière lors de la cession de l'activité fibre pour un montant de 2 071 milliers d'euros. Une provision pour dépréciation des clients douteux a été transférées pour 2 milliers d'euros.

Les créances clients sont dépréciées à hauteur de 5 760 milliers d'euros au 31 décembre 2024, contre 6 203 milliers d'euros en 2023. La variation s'explique par une dotation de 1 506 milliers d'euros et une reprise de 1 948 milliers d'euros sur l'exercice.



Autres créances diverses :

Dans le cadre du contrat d'occupation conclu pour une durée de 25 ans avec SNCF Mobilités, TDF a versé 5 000 milliers d'euros de redevances initiales (un premier versement de 2 500 milliers d'euros en 2017 et le solde en 2018). L'étalement de ces redevances sur la durée du contrat a été constaté en charge constatée d'avance pour 3 641 milliers d'euros, dont 204 milliers d'euros à échéance de moins d'un an, 816 milliers d'euros à échéance de 1 à 5 ans et 2 621 milliers euros à échéance plus de 5 ans.

## 18 PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/2024	31/12/2023
Dégrèvement CFE	2	2
Autres créances (1)	100 692	131 619
	<b>100 695</b>	<b>131 622</b>

(1) Dont 98 838 K€ correspondant aux factures à émettre.

Le montant des autres créances sont composées essentiellement de factures à établir pour des prestations rendues par TDF à ses principaux clients Télécom pour 98 007 milliers d'euros.

La baisse du poste « Produits à recevoir » est principalement due à la cession de l'activité fibre. Les factures à établir ont été transférées pour un montant de 21 758 milliers d'euros, ainsi que les produits à recevoir pour un montant de 1 793 milliers d'euros.



## 19 CAPITAUX PROPRES

	Capital (a)	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investisse- ment	Provisions réglementées (b)	Total des capitaux propres
<b>31/12/2022</b>	<b>166 957</b>	<b>0</b>	<b>16 696</b>	<b>99 986</b>	<b>175 868</b>	<b>6 943</b>	<b>781 679</b>	<b>1 248 128</b>
Dividendes					(174 783)			(174 783)
Résultat de l'exercice					170 222			170 222
Autres				1 085	(1 085)	(2 950)	47 105	44 154
<b>31/12/2023</b>	<b>166 957</b>	<b>0</b>	<b>16 696</b>	<b>101 071</b>	<b>170 222</b>	<b>3 993</b>	<b>828 784</b>	<b>1 287 722</b>
Dividendes					(50 087)			(50 087)
Résultat de l'exercice					322 693			322 693
Autres				120 135	(120 135)	(1 170)	64 017	62 847
<b>31/12/2024</b>	<b>166 957</b>	<b>0</b>	<b>16 696</b>	<b>221 206</b>	<b>322 694</b>	<b>2 823</b>	<b>892 801</b>	<b>1 623 175</b>

(a) Le capital social de TDF s'élève à 166 956 512 euros, divisé en 10 434 782 actions d'une valeur nominale de 16 euros. L'unique actionnaire de TDF est TDF Infrastructure SAS.

(b) Les amortissements dérogatoires ont représenté sur l'exercice une charge nette d'un montant de 64 017 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice, l'associé unique a réalisé la distribution de dividendes suivante :

- par décision du 4 avril 2024 : versement d'un dividende de 50 087 milliers d'euros prélevé sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (170 222 milliers d'euros).

### Subventions d'investissements :

Dans le cadre de la libération de la bande 700 Mhz, TDF a reçu des subventions de l'ANFR en fonction de l'avancement des travaux.

Les subventions d'investissements s'élèvent à 23 409 milliers euros au 31 décembre 2024.



## 20 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2023	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement	Flux de fusion	31/12/2024
a - Litiges	5 351	2 545		(1 920)		(2 205)	3 771
b - Autres	1 586	6 100	(640)	(630)			6 416
<b>Provisions pour risques</b>	<b>6 937</b>	<b>8 645</b>	<b>(640)</b>	<b>(2 550)</b>		<b>(2 205)</b>	<b>10 187</b>
c - Indemnités de départ en retraite (note 21)	33 581	2 926	(3 866)			(1 364)	31 276
d - Contrôle URSSAF							
e - Démantèlement	81 863	2 113	(2 819)		(3 266)	(51)	77 841
f - Autres	1 130						1 130
<b>Provisions pour charges</b>	<b>116 574</b>	<b>5 039</b>	<b>(6 685)</b>		<b>(3 266)</b>	<b>(1 415)</b>	<b>110 247</b>

a- Les provisions sur les litiges (personnel et divers), qui représentent 3 771 milliers d'euros à la clôture de l'exercice, naissent d'actions juridiques menées contre TDF SAS. Elles sont appréciées et actualisées par la Direction, selon une approche prudente des dédommagements demandés et de l'évolution des contentieux. Les reprises de provisions s'effectuent lors d'une révision à la baisse des risques encourus ou du dénouement du contentieux. Le montant des reprises de provisions non utilisées au cours de l'exercice est de 1 920 milliers d'euros.

b – Les principales évolutions relatives aux provisions pour autres risques concernent essentiellement des provisions pour les contrôles fiscaux ou sociaux (dotation de 6 100 milliers d'euros).

e- En raison de l'arrêt de la télévision analogique, TDF SAS a constitué dès 2005 une provision relative aux coûts de démantèlement du matériel nécessaire à cette activité. Une reprise de 83 milliers d'euros liée aux coûts réels de démantèlement a été faite sur l'exercice, le solde de la provision démantèlement analogique s'élevant à 10 894 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, en raison de l'arrêt programmé dans le Groupe de l'activité de diffusion en ondes courtes, moyennes et longues de la radio, TDF SAS a constitué une provision pour faire face au coût futur du démantèlement qui en découlera. Elle s'élève à 13 566 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

La provision couvrant le coût de démantèlement des actifs dédiés aux sites TOWERCO (Note 3) s'élève au 31 décembre 2024 à 51 529 milliers d'euros. Elle concerne des actifs de démantèlement relatifs aux Nouveaux Pylônes Construits (Pylônes à Construire) pour 29 761 milliers d'euros, aux Toits Terrasses pour 10 034 milliers d'euros, et aux Pylônes En Exploitation pour 11 734 milliers d'euros.

Ces provisions ont également fait l'objet d'une actualisation pour laquelle une charge de 2 113 milliers d'euros a été constatée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2024, la provision pour remise en état des sites tertiaires s'élève à 1 012 milliers d'euros.

f- Les autres provisions pour charges comprennent principalement les éléments suivants :

- la provision pour remise en état des sites pour 1 130 milliers d'euros.

Suite à la cession de l'activité fibre, les provisions ont été reprises pour un montant de 3 620 milliers d'euros, dont 2 205 milliers d'euros de provision pour risque (litiges personnels et autres), 1 364 milliers d'euros de provision IDR, et 51 milliers d'euros de provision pour remise en état des sites tertiaires.



## 21 INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

L'évolution sur l'exercice des engagements et les mouvements sur le fonds sont les suivants :

Variation de la valeur actualisée de l'obligation et de la juste valeur des actifs de couverture		31/12/2024	31/12/2023
Valeur actualisée de l'obligation en début de période	1	33 892	33 059
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2	1 799	1 756
Coût financier	3	1 127	1 088
Prestations servies	4	(5 231)	(2 644)
Perte (profit) actuariel sur l'obligation	5	(1 447)	633
<b>Valeur actualisée de l'obligation en fin de période</b>	<b>6</b> 1 à 5	<b>30 140</b>	<b>33 892</b>
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	7	(1)	(2 053)
Rendement attendu des actifs du régime	8	0	(63)
Prestations servies - remboursement à recevoir	9		2 116
Prestations servies - régularisation n-1 sur remboursement reçu	10		
<b>Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (a)</b>	<b>11</b> 7 à 10	<b>(0)</b>	<b>(1)</b>

Hors bilan – Ecart actuariels		31/12/2024	31/12/2023
Pertes (profits) actuariels cumulés en début de période (c)	12	311	(322)
Limites du corridor en début de période	13 1x10%	3 389	3 306
<b>Perte (profit) actuariel à comptabiliser (Si 12&gt;13)</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ecart actuariels en début de période (c)	15 12	311	(322)
Perte (profit) actuariel de l'exercice – obligation	16 5	(1 447)	633
<i>Sous-total</i>	17 15 à 16	(1 137)	311
<b>Ecart actuariels en fin de période</b>	<b>18</b> 17	<b>(1 137)</b>	<b>311</b>

Hors bilan - Charges à étaler (b)		31/12/2024	31/12/2023
Charges sociales à étaler en début de période (d)	19	0	0
Amortissement charges sociales	20	0	0
<b>Charges sociales à étaler en fin de période</b>	<b>21</b> 19+20	<b>0</b>	<b>0</b>

Situation au 31 décembre		31/12/2024	31/12/2023
Valeur actualisée de l'obligation	22 6	30 140	33 892
Juste valeur des actifs du régime	23 11	(0)	(1)
	24 22+23	<b>30 139</b>	<b>33 891</b>
Profits (pertes) actuariels non comptabilisés	25 18	1 137	(311)
Charges à étaler	26 21	0	0
<b>Provision pour charges</b>	<b>27</b> 24 à 26	<b>31 276</b>	<b>33 581</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	28 2	1 799	1 756
Coût financier	29 3	1 127	1 088
Prestations servies	30 4	(5 231)	(2 644)
Charges sociales suite application Loi Fillon (étalées sur 18 ans) (b)	31 20		
Rendement attendu des actifs du régime	32 8	0	(63)
Remboursements attendus	33 9		2 116
Régularisation remboursements attendus n-1	34 10		
Perte (profit) actuarielle nette comptabilisée au cours de l'exercice	35 14		
<b>Charge (produit) comptabilisée au cours de l'exercice</b>	<b>36</b> 28 à 35	<b>(2 305)</b>	<b>2 252</b>



## Comptes sociaux 2024

en milliers d'euros

Au 31 décembre 2024, le taux d'actualisation retenu est donc de 3.10 % (contre 3.20% au 31 décembre 2023), et le taux d'augmentation des salaires à long terme de 2,50% (contre 2,50% au 31 décembre 2023).

Les tables de mortalité retenues sont :

- Table INSEE 18-20 Hommes (France Entière)
- Table INSEE 18-20 Femmes (France Entière)

Ces variations d'hypothèse ont conduit TDF à reconnaître des écarts actuariels pour (1 447) milliers d'euros au 31 décembre 2024.

En application de l'article 55 de la loi de financement de la Sécurité Sociale, l'âge de départ à la retraite est considéré pour l'ensemble des salariés à 65 ans.

a - TDF alimente un fonds géré par une compagnie d'assurance dédié au financement des indemnités de départ à la retraite. Les versements au fonds sont effectués librement. Ce fonds est investi dans des placements monétaires ou obligataires. Ce fonds s'est soldé fin 2023, et le contrat a été résilié courant 2024.

b - Les indemnités associées aux départs sont soumises aux charges sociales conformément à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008. La première intégration, en 2004, des dispositions de la loi du 21 août 2003 (dite loi Fillon) a généré un engagement supplémentaire de 3 175 milliers d'euros amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité, soit 18 ans. Ce montant est complètement amorti.

c - Conformément à l'application de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité, les modifications des hypothèses de calcul ou les redressements, dus à une distorsion entre les hypothèses utilisées et la réalité, sont comptabilisées selon la méthode du corridor qui prévoit l'étalement des écarts actuariels, excédant 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur des actifs de couverture, sur la durée moyenne résiduelle d'activité des personnels.

d - Les charges sociales à étaler (b) sont indiquées dans les engagements hors bilan.

## 22 DETTES FINANCIERES

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Flux de Fusion	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	110		(84)		27
Emprunts et dettes financières divers - Comptes Courants	90 415		(43 766)		46 650
Emprunts et dettes financières divers - Emprunts	200 228		(199 991)		237
	<b>290 754</b>	<b>0</b>	<b>(243 840)</b>	<b>0</b>	<b>46 913</b>

L'emprunt souscrit en juin 2021 pour 200 000 milliers d'euros auprès de la société Holding TDFI a été remboursé en totalité en 2024.



## 23 DETTES DIVERSES

	31/12/2024	31/12/2023
Entreprises liées	0	0
Autres	70 503	39 772
	<b>70 503</b>	<b>39 772</b>

Les autres dettes diverses sont constituées principalement par une dette vis à vis des fournisseurs d'immobilisations pour 34 543 milliers d'euros et d'un montant concernant la cession de l'activité fibre.

Des avoirs à établir ont été transférés à la société Lumière lors de la cession de l'activité fibre pour un montant de 1 517 milliers d'euros.

## 24 ECHEANCES DES DETTES

Au 31 décembre 2024, les échéances des dettes sont les suivantes :

	Valeur brute fin exercice	Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
<b>Dettes financières (note 22)</b>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27	27		
Emprunts et dettes financières divers	46 887	46 650		237
<b>Dettes d'exploitation</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	139 865	139 865		
Autres	296 697	296 697		
<b>Dettes diverses (note 23)</b>				
Entreprises liées				
Autres	70 503	70 503		
	<b>553 979</b>	<b>553 742</b>	<b>0</b>	<b>237</b>

Les dettes fournisseurs (hors provisions) ont été transférées à la société Lumière lors de la cession de l'activité fibre pour un montant de 22 660 milliers d'euros.

## 25 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	31/12/2024	31/12/2023
Exploitation	143 795	139 208
	<b>143 795</b>	<b>139 208</b>



## Comptes sociaux 2024

en milliers d'euros

Les produits constatés d'avance concernent majoritairement : Free pour 32 712 milliers d'euros, SFR pour 25 549 milliers d'euros, Orange pour 38 922 milliers d'euros et Bouygues Télécom pour 36 339 milliers d'euros.

Les produits constatés d'avance ont été transférés à la société Lumière lors de la cession de l'activité fibre pour un montant de 20 802 milliers d'euros.

26

### CHARGES A PAYER

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes financières	2	2
Dettes fournisseurs	63 533	88 356
Dettes fiscales et sociales	57 953	57 787
Dettes sur immobilisations	33 895	30 707
Autres dettes	212	156
	<b>155 595</b>	<b>177 008</b>

Suite à la cession de l'activité fibre, les charges à payer ont été transférées pour :

- Dettes fournisseurs : 9 379 milliers d'euros
- Dettes fiscales et sociales : 6 655 milliers d'euros
- Dettes sur immobilisations : 115 milliers d'euros

27

### AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Engagements reçus</b>		
Autres garanties hors groupe	0	7 687
	<b>0</b>	<b>7 687</b>
<b>Engagements donnés</b>		
Autres cautions hors groupe	9 268	10 839
	<b>9 268</b>	<b>10 839</b>

#### Garanties reçues

Les cautions constatées au 31 décembre 2023 concernaient des garanties reçues dans le cadre de l'activité fibre, elles ont donc été transférées avec l'activité.



### **Garanties données**

Le Groupe s'est porté caution pour un montant de 9 268 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (10 839 milliers d'euros au 31 décembre 2023) dont l'engagement donné au titre du bail du site de la Tour Eiffel pour 7 782 milliers d'euros.

### **Cession de l'activité Fibre**

Dans le cadre de la cession de l'activité Fibre, réalisée le 30 décembre 2024, et en application du contrat de cession et acquisition signé le 31 juillet 2024, TDF a réalisé des déclarations et donné des garanties à l'acheteur au titre de certains engagements et risques spécifiques, pour un montant global d'indemnisation pouvant au maximum atteindre 68.9 millions d'euros. Selon la nature des sujets couverts, ces garanties expirent si aucune demande d'indemnisation n'a été effectuée par l'acheteur :

- soit dans un délai de 3 ans après la réalisation de la transaction,
- soit à l'extinction du risque identifié,
- soit à l'expiration du délai de prescription applicable.

### **Engagements fermes :**

#### **Contrats de location simple-preneurs :**

- ***Les baux commerciaux***

Ils concernent les locaux administratifs, de bureaux et de production (hors sites d'émission).  
Le principal bail concerne les locaux sis 155 bis Avenue Pierre Brossolette (Montrouge).

Les principales caractéristiques de ce bail est :

- pour les locaux situés au 155 bis Avenue Pierre Brossolette (Montrouge, nouveau siège) : Nouveau bail avec date d'effet le 01/03/2024; il s'agit d'un bail de 9 ans, allant du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2033.

- ***Les Conventions d'Occupation du Domaine Public (CODP)***

Ces conventions signées avec des entités publiques françaises (Etat, collectivités territoriales et locales) concernent des terrains sur lesquels sont installées les infrastructures de diffusion (pylônes et tours, bâtiments et immobilisations annexes).

Ces conventions sont conclues le plus souvent avec des collectivités locales,

- leur durée type est de 12 années (pour la Tour Eiffel, la convention d'occupation a été renouvelée pour une période de 10 ans fermes, soit jusqu'au 1er mars 2029, suite aux décisions du Conseil de la Ville de Paris publiées tout début juillet 2018) ;
- leur reconduction est pour une même durée, avec ou sans accord tacite ;
- au terme de ces conventions, les lieux doivent être remis en état sauf accord des parties.

En France métropolitaine 552 CODP sont en vigueur à fin décembre 2024.

- ***Les baux des sites***

Ces contrats signés avec des bailleurs privés (des particuliers, des associations et des sociétés), ou des collectivités (si les terrains font partie du domaine privé des collectivités) concernent des terrains sur lesquels sont installées les infrastructures de diffusion (pylônes et tours, bâtiments et immobilisations annexes), ainsi que des terrains en vue de construire des pylônes.

En France métropolitaine au 31 décembre 2024, ils sont au nombre de 4 777 hors CODP.



## Autres engagements

Au 31 décembre 2024, les commandes d'immobilisations corporelles s'élèvent à 45 611 milliers d'euros et les commandes d'achats hors location simple s'élèvent à 173 149 milliers d'euros (dont 33 169 milliers d'euros pour le contrat Gares & Connexions, et 109 800 milliers d'euros pour le contrat Neoen).

Le chiffre d'affaires contractualisé (hors indexation des années futures) total est de 4 595 359 milliers d'euros.

Les engagements de loyers évalués au coût de sortie anticipée sont de 123 011 milliers d'euros dont 46 823 milliers d'euros à moins d'un an, 50 693 milliers d'euros de 1 an à 5 ans et 25 495 milliers d'euros à plus de cinq ans.

## 28 DIRIGEANTS

Les informations relatives aux organes de direction ne sont pas fournies car ceci conduirait indirectement à fournir une information individualisée.

## 29 EVENEMENTS POSTERIEURS

### Gouvernance du Groupe – nominations

Le 7 janvier 2025, le Groupe a annoncé la nomination d'Olivier Huart au poste de Président du Conseil d'administration. Il quittera ainsi ses fonctions de Président-Directeur Général au terme de son mandat, le 31 mars 2025.

Le Conseil d'administration a alors nommé Karim El Naggari en qualité de Directeur Général du Groupe. Il succédera à Olivier Huart le 31 mars 2025.

Benoît Mérel, Directeur Général délégué et Directeur Général des Opérations, quittera également ses fonctions, au terme de son mandat. A partir du 31 mars 2025, il se consacrera au pilotage de projets stratégiques du Groupe.

## 30 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

TDF SAS et ses filiales sont intégrées dans les comptes consolidés de Tivana France Holdings SAS, société par actions simplifiée unipersonnelle, inscrite au registre de commerce de Nanterre sous le n° 808 832 463 dont le siège social est situé au 155-bis avenue Pierre Brossolette à Montrouge. En conséquence, TDF SAS n'établit pas de comptes consolidés.

Les comptes du groupe Tivana France Holdings sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe Brookfield Infrastructure par mise en équivalence.

## 31 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	Ernst & Young
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	219
Au titre d'autres prestations (1)	4
<b>Honoraires totaux</b>	<b>223</b>

(1) Attestation Tour Eiffel pour un montant de 4 milliers d'euros.



**Comptes sociaux 2024**  
en milliers d'euros

FILIALES/PARTICIPATIONS	% du Capital	Capital social	Capitaux Propres	Résultat Exercice	Dividendes (quote-part TDF)	Prêts et avances	Avals	C.A. exercice	Valeur brute	Valeur nette	PROVISION TOTALE
<b>1.FILIALES (+ de 50%)</b>											
Ad Valem	100,00%	500	4 141	1 352	-	-	-	5 167	4 225	4 225	0
TDF FTH	100,00%	150	150	0	-	-	-	0	150	150	0
Belvedere SAS	70,00%	164	(113)	(59)	-	-	-	0	407	407	0
TCORM	70,00%	2 613	7 491	634	-	-	-	5 241	46 274	46 274	0
TDF Multi Services	100,00%	1	1	0	-	-	-	0	1	1	0
<b>TOTAL FILIALES</b>									<b>51 057</b>	<b>51 057</b>	<b>0</b>
<b>2.PARTICIPATIONS</b>											
Lewira	49,00%	9 587	12 571	1 042	-	-	-	15 378	6 279	6 279	0
Autres participations		NC	NC	NC	-	-	-	NC	78	78	0
<b>TOTAL PARTICIPATIONS</b>									<b>6 357</b>	<b>6 357</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>57 414</b>	<b>57 414</b>	<b>0</b>

NC : Information non communiquée

Les comptes 2024 des sociétés ci-dessus n'ont pas encore fait l'objet d'un audit légal.